



## Commissions sur solde tous comptes

-----  
Par Gilou

Bonjour,

Je suis parti à la retraite le 31/12/25

J'avais un fixe et des commissions sur chiffre d'affaires qui m'étaient versés en début d'année suivante.

J'ai donc encore reçu une fiche de salaire fin janvier 2026 sur chiffre de 2025.

Sur le solde de tous compte du 31/12/25, l'employeur a utilisé les commissions de janvier 2025 pour le calcul de l'indemnité de départ à la retraite et pour le calcul de l'indemnité des congés payés non pris (du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2025). J'aurai pensé que les commissions payées en janvier 2026 (plus importantes) correspondaient plutôt à la période concernée.

Puis-je réclamer et sur la base de quel texte de loi ?

Merci pour votre aide.

Cordialement